

## Check-list / Confirmation pour le transport de volaille

Formation pratique (formation de base) en vertu de l'art. 150 de l'Ordonnance sur la protection des animaux (OPAn) et art. 7 de l'Ordonnance sur la formation en matière de protection des animaux OFPAn)

### Participant/participante

Nom / Prénom .....

Profession .....

Rue .....

NPA / lieu / canton .....

Date de naissance .....

Permis conduire (No.) .....

Lieu d'origine .....

No. Tél. / No. natel ...../.....

Adresse courriel .....

Formation terminée en tant que: .....

Par la présente je confirme l'exactitude de la formation mentionnée ci-dessus.

.....  
Lieu / date Signature du participant / de la participante

En vertu de l'Ordonnance sur les formations en matière de protection de animaux (OFPAn), pour l'obtention du certificat pour le transport de volaille à titre professionnel, le participant/la participante doit avoir accompagné pendant au moins deux jours de travail un transporteur d'animaux expérimenté.

### Travaux pratiques:

- |  | réussi                   |
|--|--------------------------|
| • Connaître les exigences en matière de protection des animaux quant au véhicule et à la superstructure                            | <input type="checkbox"/> |
| • Connaître la surface utile et l'appliquer correctement / connaître le nombre de cage et savoir les répartir sur la surface utile | <input type="checkbox"/> |
| • Connaître les documents et la manière de les remplir correctement  | <input type="checkbox"/> |
| • Evaluer l'aptitude au transport des animaux  | <input type="checkbox"/> |
| • Préparer le transport  | <input type="checkbox"/> |
| • Charger / traiter les animaux / décharger  | <input type="checkbox"/> |
| • Assurer la fixation du chargement  | <input type="checkbox"/> |
| • Conduire le véhicule   | <input type="checkbox"/> |
| • Connaître les conditions météorologiques et leurs conséquences   | <input type="checkbox"/> |
| • Savoir manier l'aération de la superstructure du véhicule de transport d'animaux   | <input type="checkbox"/> |
| • Nettoyer et désinfecter le véhicule et les cages de transport  | <input type="checkbox"/> |
| • Etudier personnellement la théorie (au minimum 5 heures), notamment:   |                          |
| • Manière de traiter les animaux,  |                          |
| • Mise en cage,  |                          |
| • Nettoyage et désinfection, ainsi que   |                          |
| • Responsabilité et compétences de l'agent de transport, du chauffeur et du personnel chargé de s'occuper des animaux transportés  | <input type="checkbox"/> |

Par la présente, le formateur confirme que la personne susmentionnée a terminé avec succès la partie pratique de la formation (formation de base) en vertu de l'art. 7, al. 2 lettre c de l'OFPAn.

.....  
Lieu / date Nom du formateur Signature du formateur

Par la présente, le participant/la participante confirme l'exactitude des indications ci-dessus.

.....  
Lieu et date Signature